

Apprendre à lire de façon laïque des textes porteurs de faits religieux : le cas de la Bible et du Coran à l'école de la République

Anne-Raymonde DE BEAUDRAP,
Maître de conférences en lettres, ESPE Académie de Nantes

L'ÉTUDE LAÏQUE DES TEXTES RELIGIEUX SUPPOSE QUELQUES PRINCIPES DIDACTIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Depuis le rapport de R. Debray en 2002, la France a fait le choix d'enseigner les faits religieux à l'école dans le cadre des différentes disciplines et non en instituant une discipline nouvelle comme un cours d'histoire des religions par exemple. Deux disciplines sont particulièrement concernées par cet enseignement : l'histoire (en premier) et le français. Des textes d'inspiration religieuse y sont donc étudiés et c'est le cas en particulier de la Bible et du Coran.

LA BIBLE ET LE CORAN DANS LES PROGRAMMES EN VIGUEUR

Depuis 1996, les deux œuvres sont mentionnées dans les programmes en histoire et en français pour les classes de sixième en ce qui concerne la Bible, en cinquième pour le Coran (en particulier en histoire). Ces textes doivent être lus dans le cadre d'une collaboration entre le professeur d'histoire et celui de français. L'indication d'un travail conjoint est reprise dans les programmes de 2008, dans le Socle commun des connaissances et des compétences (2005), et tout dernièrement dans les instructions de 2015, applicables en 2016..

En ce qui concerne les autres niveaux d'enseignement, on peut trouver quelques extraits de la Bible ou du Coran plus particulièrement dans le cycle 2 (CE2) dans le cadre des questions relatives à l'Antiquité ou à la naissance du Christianisme. Le programme d'histoire en seconde de lycée général ou certains objets d'étude en français peuvent aussi amener les enseignants à faire étudier des textes bibliques ou coraniques par leurs élèves.

QUELS TEXTES DE LA BIBLE OU DU CORAN DANS LES MANUELS ?

Les textes figurant dans les manuels sont présentés sous la forme d'extraits plus ou moins longs. Ceux-ci peuvent être présentés par les auteurs des manuels à partir de l'œuvre dont ils sont issus, à savoir en référence à la structure de la Bible ou du Coran (existence de différents livres ou notion de versets dans la Bible, composition et progression des sourates dans le Coran par exemple).

Si l'on trouve ces œuvres dans les deux disciplines, elles ne sont pas également représentées : l'Ancien testament est autant présent en français qu'en histoire au niveau de la classe de sixième avec, comme seule différence notable, une présence plus importante des textes historiques ou prescriptifs (Deutéronome, Lévitique) en histoire et de textes plus longs et plus narratifs en français (récits contenus dans le livre de la Genèse¹ par exemple). Le Nouveau Testament figure beaucoup moins dans les manuels de français par rapport à l'Ancien testament alors qu'en histoire, les chapitres relatifs à la naissance du Christianisme conduisent à choisir autant de textes de l'Ancien que du nouveau Testament.

LECTURE DES TEXTES DE LA BIBLE ET DU CORAN EN CLASSE D'HISTOIRE ET DE FRANÇAIS

Les extraits retenus en histoire sont généralement traités comme des documents historiques illustrant la question d'ensemble traitée dans le chapitre. En français, ces mêmes textes, généralement plus longs, sont des objets de lecture avec un temps de compréhension puis d'interprétation. Ils peuvent aussi être choisis dans le cadre de l'histoire des arts pour servir de support à des travaux d'intertextualité ou mettre en évidence l'influence d'une forme d'art sur une autre.

Le Coran est très peu présent dans les manuels de français de sixième et les extraits coraniques sont toujours mis en lien avec un texte biblique portant sur le même thème ou sur le même personnage². En histoire, les textes du Coran sont assez nombreux dans les manuels de cinquième et majoritairement à orientation illustrative pour commenter les prescriptions de l'Islam.

LIRE DES TEXTES D'ORIGINE RELIGIEUSE DANS UNE PERSPECTIVE LAÏQUE

Le rapport de Régis Debray définit plusieurs principes à respecter dans un travail de ces textes en l'école :

- « le but n'est pas de remettre « Dieu à l'école » mais de prolonger l'itinéraire humain à voies multiples [...] qu'on appelle aussi culture... ». En effet, ces textes doivent être étudiés à l'école, à l'instar de toutes les autres oeuvres car ils font partie du patrimoine culturel indispensable pour les élèves. Ils ne sont pas des objets tabous pour leur origine religieuse dans la mesure où ils sont, pour l'école, des éléments de culture.
- Le second élément à respecter est la nécessité de les contextualiser. Comme ils sont sous la forme d'extraits, ces textes nécessitent une présentation circonstanciée pour les mettre en lien avec l'œuvre à laquelle ils appartiennent. Souvent aussi, ils contiennent des éléments culturels inconnus des élèves, éléments qui doivent donc être explicités (par des notes par exemple).
- Le troisième principe concerne la double lecture interprétative. Alors qu'ils doivent être accessibles à tous les élèves quelle que soit leur appartenance religieuse ou non, ces textes sont aussi à mettre en relation avec des pratiques religieuses non seulement du passé mais aussi vécues aujourd'hui. Ce double ancrage est le seul moyen pour faire respecter les faits religieux dans un contexte laïque. R. Debray résume cette double approche en disant : « Dire le contexte historique sans la spiritualité qui l'anime, c'est courir le risque de dévitaliser. Dire, à l'inverse, la sagesse sans le contexte social qui l'a produite, c'est courir le risque de mystifier. ». Voici un exemple de cette double lecture interprétative pris dans un manuel de français (Hachette Istra 2009 *Les couleurs du Français*). Il s'agit d'un extrait du livre de l'Exode (Ex 20, 3-17) où Moïse reçoit de Yahvé les 10 commandements. Les questions sont regroupées en 3 rubriques : « un texte injonctif », « un code de lois religieuses », « un code de lois sociales ». Un travail oral suit la lecture de l'extrait : « Classez les commandements selon l'importance que vous leur donnez et discutez-en avec vos camarades. Vous veillerez à respecter les croyances de chacun. »

¹A partir de 2016, seul le livre de la Genèse est mentionné dans le programme de français en lien avec d'autres croyances ou d'autres cultures

²Cette lecture des deux textes en miroir pose alors le problème de l'assimilation d'une religion à une autre.

